



Mandat des points focaux nationaux de l'OIE pour la communication

Proposition de tâches relevant spécifiquement des points focaux nationaux pour la communication :

1. sous l'autorité du Délégué OIE du pays, assumer la fonction de point de contact OIE avec les Services vétérinaires sur les questions de communication ;
2. faciliter la communication sur les questions liées à la santé animale, au bien-être animal et à la santé publique vétérinaire avec les acteurs concernés et les audiences cibles y compris les médias du pays ;
3. jouer le rôle de point focal avec l'OIE sur les questions liées à la communication ;
4. recevoir des informations sur les actions de communication du siège de l'OIE ainsi que la documentation correspondante, et en faciliter la diffusion ;
5. préparer pour le Délégué des commentaires sur tous ces documents, en tenant compte des points de vue et positions du Membre de l'OIE et/ou de la région concerné(e), et rédiger plus particulièrement des observations sur les propositions de création ou de révision de normes, lignes directrices ou recommandations de l'OIE en matière de communication ;
6. créer dans le pays, et s'il y a lieu dans la région, un réseau d'experts reconnus sur la communication ou se mettre en rapport avec les réseaux existants.